

AR PREFECTURE

006-210601530-20150207-2015D10-DE  
Reçu le 16/02/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-10

Séance du 7 février 2015



L'an deux mil quinze et le sept février, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s) :**

**Absent(s) non représenté(s) :** RICHIER Jacques.

**Objet de la délibération : CONVENTION DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations 2009-08 et 2013-13 qui approuvaient des conventions de stérilisation de chats errants.

Suite à une relance de l'Appel d'offre par le Conseil Général, partenaire de cette action, c'est Vétérinaire pour tous 06 qui a obtenu le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les dispositions préconisées par l'Association VPT06,

**S'ENGAGE** à continuer ce travail au coté de l'Association VPT06,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association VPT06.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint de mener à bien cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 16/02/2015.

Cet Acte est rendu exécutable après visa de la Préfecture le  
et affichage en Mairie le



LE MAIRE,

FERNAND BLANCHI